

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 7 février 2019

Objet

**Election des
délégués au
Syndicat
Intercommunal de
Restauration
Collective Cenon
Floirac-Ambarès et
Lagrave (SIREC)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO-SENGA, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à Mme N. LACUEY
M. CAVALIERE à Mme LARUE - Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU
M. RAIMI à Mme GRANJEON - M. LERAUT à Mme MILLORIT
M. MEYRE à Mme CHEVAUCHERIE**

Absents :

M. BELLOC

M. Alexandre BOURIGAULT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour son fonctionnement, le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIREC Cenon, Floirac, Ambarès-et-Lagrave) est administré par un Comité Syndical composé de douze délégués représentant les trois collectivités membres, à parité, et qu'en 2015, suite à l'intégration de la Commune d'Ambarès-et-Lagrave au sein dudit syndicat, les statuts ont été modifiés et la répartition des délégués représentant la Ville au sein du Comité, proclamée comme suit, soit 4 membres titulaires et 4 membres délégués :

- Délégué(e) 1 : M. PUYOBRAU et M. BOURIGAULT suppléant (e) 1
- Délégué(e) 2 : Mme REMAUT et Mme BONNAL suppléant (e) 2
- Délégué(e) 3 : M. BAGILET et M. MEYRE suppléant (e) 3
- Délégué(e) 4 : Mme HERMENT et Mme VELU suppléant (e) 4

Aussi, en date du 27 juin 2018 M. Jean-Jacques PUYOBRAU a décidé de mettre fin à ses fonctions de vice-président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIREC Cenon, Floirac, Ambarès-et-Lagrave entérinée par M. le Préfet de la Gironde en date du 28 septembre 2018 en application des articles L 5211-2 et L 2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Souhaitant soutenir de manière significative au sein du SIREC, la politique de Développement Durable portée à Floirac, il est proposé que l'élu en charge de la délégation idoine puisse y promouvoir et développer les ambitions de la Ville. Actuellement délégué suppléant, il est proposé que celui-ci puisse siéger en qualité de délégué titulaire.

Dans un autre contexte, le Conseil Municipal constate ce jour avec une grande émotion la disparition d'une de ses membres, Madame Cécilia VELU, décédée le 1^{er} février 2019. Aussi, dans la mesure où Madame VELU siégeait au SIREC en qualité de membre suppléant de Madame HERMENT, titulaire, il y a lieu d'opérer un remplacement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et de deux suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-33, L2122-7, L5211-7, L5211-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2003, autorisant la création du SIREC, et ses statuts modifiés,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles technologies en date du 23 janvier 2018 ;

Vu les candidatures présentées ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder par vote au scrutin secret, uninominal majoritaire à trois tours, pour désigner les quatre délégués titulaires et leurs suppléants appelés à siéger au SIREC ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire,

PROCLAME élus les délégués appelés à siéger au SIREC suivants :

- Délégué(e) 1 : M. BOURIGAULT et M. Jean-Jacques PUYOBRAU suppléant (e) 1
- Délégué(e) 2 : Mme REMAUT et Mme BONNAL suppléant (e) 2

-Délégué(e) 3 : M. BAGILET et M. MEYRE
-Délégué(e) 4 : Mme HERMENT et M. CALT

suppléant (e) 3
suppléant (e) 4

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 26 mars 2019

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Blancs : 2
Nuls : 3



Le Maire,